

H07 V-K 1,5 ROUGE C100

Code article : 11321121



Données techniques

Âme : cuivre nu souple, classe 5

Isolation : PVC

Tension de service Uo/U : 450 / 750 V AC

Tension d'essai : 2500 V AC pendant 5 mn

Plage de température : de - 5°C à + 70°C

Température max. admissible à l'âme :
en régime permanent :
+ 70°C
en régime de court-circuit :
+ 160°C

Rayon de courbure : fixe : 6 x Ø

Traction statique : 15 N/mm² de section cuivre

Couleurs disponibles en homologation HAR :
vert/jaune, noir, bleu, brun, gris, orange, rose, rouge,
bleu clair RAL 5012, bleu foncé RAL 5010, violet,
blanc

Couleurs disponibles sans homologation HAR :
jaune et vert

Marquage : USE HAR H07 V-K

Variante :	V2-K en 90°C sur demande Z-K sans halogène
------------	---

Section (mm²) :	1,5
-----------------	-----

Section complète (mm²) :	1,5
--------------------------	-----

ø extérieur approx. mini (mm) :	2,8
---------------------------------	-----

ø extérieur approx. maxi (mm) :	3,4
---------------------------------	-----

Intensité en régime permanent 2/3cond (A) :	16
---	----

(1) :	(1) Intensités maximales (Iz) valables pour : conducteurs posés dans un conduit en montage apparent ou encastré à température ambiante de 30°C. Si les conditions sont différentes, il conviendra d'appliquer des facteurs de correction selon NF C 15-100.
-------	--

Dimensions et poids

Poids cuivre (kg/km) :	13,8
------------------------	------

Conditionnement

Conditionnement :	C100
-------------------	------

Mini de vente (TGL) :	100
-----------------------	-----

Normes et directives

Normes :	EN 50525-2-21 : Câbles électriques - Câbles d'énergie basse tension de tension assignée au plus égale à 450/750 V (U0/U) - Partie 2-21 : câbles pour applications générales - Câbles souples isolés en matériau élastomère réticulé Non propagation de la flamme : IEC 60332-1-2 / VDE 0472-804 / NF C 32-070 2.1 catégorie C3. RoHS : directive européenne 2011/65/UE. CENELEC HD 21.4.S2 et IEC 60228. Non propagation de la flamme : IEC 60332.1 / VDE 0472-804 / NF C 32-070 2.1 catégorie C2. RoHS : directive européenne 2011/65/UE. Règlementation des Produits de Construction 305/2011. Euroclasse selon RPC : Eca.
----------	--

RoHS :	Oui
--------	-----

Conforme CE :

Oui
